

Pierre Chemillier

Le nouveau règlement « Produits de construction »

**Comprendre et maîtriser
ce qui change !**



afnor
ÉDITIONS

Sommaire

Avant-propos	VII
1 Rappel concernant la directive	XI
1.1 Origines de la directive	XI
1.2 Principales dispositions de la directive	XIII
1.3 Mise en œuvre de la directive	5
2 Évolutions du contexte général	26
2.1 Mondialisation, changements technologiques et compétitivité de l'Europe	26
2.2 Besoin croissant de sécurité et de garanties	30
2.3 Montée de la préoccupation relative au développement durable	35
2.4 Jurisprudence très stricte de la Cour de justice de l'Union européenne	47
2.5 Élargissement de l'Union européenne	52
3 Révision de la directive	55
3.1 Analyses et enquêtes préalables	55
3.2 Projet de la Commission	64
4 Débats et avis concernant le projet de règlement	83
4.1 Première période : de juin 2008 à janvier 2010	85
4.2 Deuxième période : à partir de janvier 2010	113

5	Présentation et analyse du règlement	128
5.1	Champ d'application	128
5.2	Objet.....	128
5.3	Exigences fondamentales relatives aux ouvrages.....	131
5.4	Spécifications techniques harmonisées.....	134
5.5	Déclaration de performance d'un produit.....	134
5.6	Normes harmonisées	138
5.7	Évaluation technique européenne	140
5.8	Procédure d'évaluation de la performance et de vérification de sa constance	145
5.9	Procédures simplifiées	148
5.10	Marquage CE	152
5.11	Points de contact produit.....	154
5.12	Obligations des opérateurs économiques.....	157
5.13	Utilisation des produits	162
5.14	Surveillance du marché.....	163
5.15	Interventions de la Commission dans l'application du règlement.....	167
5.16	Entrée en vigueur du règlement	170
	Conclusion.....	174
	Le règlement n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011.....	176

Le nouveau règlement « Produits de construction »

Comprendre et maîtriser ce qui change !

Le nouveau règlement européen « Produits de construction » a été publié en avril 2011. Un certain nombre de dispositions sont d'ores et déjà applicables. Ciment de la politique européenne en matière de conception, de fabrication et de mise sur le marché des produits de construction, ce nouveau texte s'attache :

- à une définition plus claire et plus rigoureuse des obligations de tous les acteurs ;
- à la prise en compte d'exigences nouvelles en matière de sécurité, de santé et de développement durable.

Cet ouvrage se propose de guider de manière précise et fiable tous les professionnels du bâtiment dans l'application de ce règlement grâce à une approche structurée qui aborde :

- les évolutions concernant le contexte de la construction ;
- la révision de la Directive 89/106/CEE ;
- la présentation et l'analyse du nouveau règlement ;
- la nouvelle signification du marquage CE ;
- les obligations de toutes les parties prenantes ;
- les mesures transitoires prévues.

Les maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'étude, fabricants, artisans, contrôleurs, ingénieurs conseil..., seront ainsi à même de comprendre les changements apportés par le nouveau règlement et de s'appropriier les nouvelles exigences, quelles que soient la taille et la localisation de leur entreprise.

Pierre Chemillier a été membre de la délégation française qui a participé à l'élaboration de la directive « Produits de construction », puis l'un des deux représentants français au comité permanent, auprès de la Commission de Bruxelles, pour sa mise en œuvre. Il dirigeait parallèlement le CSTB, puis a été le premier président de l'EOTA. Il a publié en 2002 *Comprendre et maîtriser la directive « Produits de construction »*, véritable ouvrage de référence.

ISBN : 978-2-12-465314-0
www.boutique-livres.afnor.org

